



Compte rendu du CTL du 14/02/2013

Étaient présents pour la CGTFIP05 : C. SCHULLER, C. PEREZ, P. GASIGLIA

Les points à l'ordre du jour :

Ponts naturels 2013 :

Le vendredi 10 mai (mercredi 8 et jeudi 9 fériés) et le vendredi 16 août. Vote pour exprimés par l'ensemble des OS

Bilan de la notation 2012 (gestion 2011) :

Différents documents de travail nous ont été présentés par filières. Nous avons fait remarquer que les critères d'attributions et les pratiques de chacune d'entre elles (qui persistaient en 2012), ne nous permettent pas d'en tirer une vision globale ou d'établir une comparaison fiable. De même l'opacité des tableaux transmis a conduit les représentants de l'administration à s'engager à nous transmettre rapidement une version plus « lisible ».

Les seules informations vraiment exploitables concernent les réserves : trois 0,02 pour la filière fiscale et un 0,02 pour la filière Gestion Publique, ainsi que le nombre d'appels : 5 agents FF dont 2 ont obtenu une valorisation en CAPL et 3 agents de la FGP dont 1 qui a obtenu une valorisation en CAPL majoré en CAPN,

A noter aussi qu'aucun agent A n'a fait appel et qu'aucune note d'alerte ou négative n'avait été proposée en 2012.

Présentation et mise au vote du Règlement Intérieur du Comité Technique Local :

Ce règlement fixe les modalités de fonctionnement du CTL. S'agissant d'un règlement type élaboré au niveau national, il n'est pas amendable. Toutefois les OS ont fait remarquer que la présence des experts en cas d'absence du titulaire l'ayant fait convoquer reste à préciser. Abstention de l'ensemble des OS

Suivi des dépenses Budgétaires exercice 2012 et Prévisionnel 2013 :

Les tableaux présentés sont issus de l'application CHORUS. De fait ils ne présentent qu'une vision par poste budgétaires ce qui n'autorise pas une analyse très poussée.

Nous avons dénoncé une nouvelle baisse de la dotation budgétaire : - 2,66% en 2013 (soit 39 230 €), soit un budget global (hors réserve obligatoire de 3 %) de 1 542 312 €.

L'exécution du budget 2102 a été conforme au prévisionnel, et a reçu l'aval du DDG. En clair la DDFIP a tenu son budget, ce qui n'a pas été le cas pour certaines DDFIP de la région. Bon élève donc, mais au prix de la réduction de certains postes en terme de comparaison 2011/2012 : à titre d'exemple, le poste fournitures est passé de 117 120 à 61 851 €, le poste frais de déplacements de 244 543 à 180 646 €, travaux et entretiens immobiliers de 77 454 à 8 026 €. Devant nos interrogations sur la baisse de certains postes le Président nous a assuré que une simple politique de rationalisation des dépenses avait permis d'assurer ces économies et qu'elles n'avaient pas entacher l'exercice de nos missions ni les conditions de travail des agents....

Nous avons émis des réserves sur cette affirmation,

D'autant que le prévisionnel 2013 voit la baisse de dotation de 15 postes sur les 20 présentés!

Les orientations retenues pour 2013 sont pour l'essentiel :

- poursuite de la suppression progressive des machines à affranchir dans les petites structures (le regroupement permet de négocier des tarifs plus avantageux avec la Poste, pour qui

nous sommes le client le plus important du département) ;

- légère augmentation en matière d'achat de matériel informatique (faisant suite à deux années de gel de la dotation) ;
- poursuite du remplacement des imprimantes individuelles par des copieurs scanners (nous avons fait remarquer que la décision n'était pas sans incidences sur les conditions de travail des agents) ;
- résiliation du local archives situé impasse de Bonne ;
- développement des réunions par audio ou visio conférences, et réflexion sur les possibilités de travail à distance des EDRA et dans une moindre mesure des ERD doivent permettre de baisser le poste frais de déplacement (nous avons pour cette dernière orientation fait valoir que les postes de renforts obéissaient à certains critères et qu'au simple motif d'économies la DDFIP ne pouvait modifier unilatéralement les conditions d'emplois sans au moins une véritable concertation avec les agents).

Par ailleurs la vente de l'immeuble rue Marchon doit permettre une économie sur différents postes à hauteur de 13 800 €.

Nous avons dénoncé une nouvelle baisse du budget, qui ne peut avoir que des effets négatifs sur l'exercice des missions, le service public et les conditions de vie des agents.

L'ensemble des élus syndicaux ont votés contre.

Questions diverses :

- Problématique de l'entrée/accueil de la DDFIP : devrait trouver prochainement une solution (actuellement à l'étude)
- Nouvelle procédure de notation : une nouvelle note cadre est attendue, ce que la DDFIP nous a confirmé, et il a été demandé aux chefs de service de retarder autant que faire se peut le début des entretiens, d'autant que le logiciel n'est toujours pas livré ! Un desserrement du calendrier est annoncé avec les répercussions inévitables sur le calendrier des CAPL. Nous avons dénoncé ce qui ressemble à de la précipitation, voire à de l'improvisation, comme souvent maintenant en matière de de réforme !
- Impact de la campagne de Révision foncière des locaux Prof dans les services, et plus spécialement pour l'accueil dans les SIP (et pourquoi les SIP puisqu'il s'agit de locaux pro?) : pas de réponse sur cette dernière question, mais : cellule dédiée au PTGC, deux agents de la DDFIP pour les réponses téléphoniques, tout devrait se passer pour le mieux,,, Optimisme quand tu nous tiens !!!
- parking Desmichels : une info sur le renouvellement des cartes moyennant 30 € : la DDFIP n'était pas au courant et à demander que nous fassions parvenir une copie du formulaire déjà distribué à la Trésorerie de Desmichels
- remboursement des frais de repas hors résidence pour les vérificateurs et la BCR : ces frais sont couverts par les IFDD en conformité avec les instructions en cours. Nous avons fait remarquer que certaines directions n'appliquaient pas aussi strictement les instructions,,, et que les conditions liées à l'exercice de ces missions se dégradent.
- Tour de France 2013 : nous avons demandé que la DDFIP réfléchisse dès maintenant à des solutions de facilités horaires ou autorisation d'absence car la ville de Gap sera « fermée ». Accord de principe (sur la réflexion à avoir !)
- Déontologie : les agents des deux filières verront leurs obligations déclaratives contrôlées tous les ans, par contre le contrôle des dossiers ne se fera plus que tout les 5 ans pour les dossiers conformes, les autres seront vérifiés tous les ans,,,
- harmonisation horaire de la Cité Desmichels : qui seraient nécessaires pour éviter que des personnes n'errent dans les bureaux en dehors des horaires propres à chaque administration présente.